

# PARIS - PARIS -

## AVIS DIVERS

12/10/2021

559632

### GPM MÉDECINS DE PARIS

Mutuelle régie par le Livre III  
du Code de la mutualité  
Immatriculée au répertoire Sirène  
sous le n° 320 877 624

Dont le siège social est sis

**1, boulevard Pasteur  
75724 Paris cedex 15**

**Membre de l'Union AGMF Prévoyance  
Assemblée Générale de la Mutuelle**

**Appel à candidatures  
pour l'élection des Membres  
du Conseil d'Administration  
(article 25 des statuts)**

**L'Assemblée Générale de la Mutuelle  
se tiendra le jeudi 18 novembre 2021  
à 20h30 :**

GPM - 1, boulevard Pasteur - 75724  
Paris cedex 15

La Mutuelle organise l'élection du  
renouvellement de son tiers sor-  
tant des futur(e)s Administrateurs/  
Administratrices qui siégeront à son  
Conseil d'Administration.

Chaque Membre de la Mutuelle dis-  
pose de la faculté de présenter sa can-  
didature à cette élection sous réserve de  
remplir cumulativement les conditions  
d'éligibilité suivantes, fixées par le Code  
de la mutualité :

- être âgé de 18 ans révolus,
- ne pas exercer de fonctions salariées  
au sein de la Mutuelle ou ne pas avoir  
exercé de telles fonctions au cours des  
3 années précédant l'élection,
- ne pas avoir fait l'objet d'une  
condamnation dans les conditions énu-  
mérées à l'article L. 114-21 du Code de  
la mutualité.

#### **Modalités de dépôt des candidatures**

Les actes de candidatures peuvent  
être déposés selon l'une des modalités  
suivantes :

- par voie postale au siège de la  
mutuelle,
- par remise en main propre au siège  
de la mutuelle,
- par messagerie à l'adresse  
[election@gpm.fr](mailto:election@gpm.fr)

Pour être recevables, les candida-  
tures doivent être réceptionnées par  
la Mutuelle au plus tard en date du  
2 novembre 2021. Pour les envois par  
courrier ou par mail, le candidat doit  
s'assurer de la bonne réception de sa  
candidature dans le délai fixé ci-dessus.

A l'issue de l'Assemblée Générale,  
le Conseil d'Administration élira le  
Président et les membres du Bureau.  
Les candidatures sont à adresser dans  
les mêmes conditions que celles expo-  
sées au paragraphe précédent.

L'ensemble des dispositions régis-  
sant les élections des Administrateurs/  
Administratrices sont définies au  
sein du Code de la mutualité et des  
statuts de la Mutuelle. Ces der-  
niers sont disponibles sur le site  
[www.groupepasteurmutualite.fr](http://www.groupepasteurmutualite.fr).

Pour toute information complémen-  
taire, vous pouvez nous contacter au  
01 40 54 54 30 ou vous rendre sur le  
site [www.groupepasteurmutualite.fr](http://www.groupepasteurmutualite.fr).

Le Président du Conseil  
d'administration de la Mutuelle